Nº 3 - Mai 2009

Courrier du médecin vaudois

Revue de la Société vaudoise de médecine

La violence domestique

3 Notre Dossier :
Les médecins ont un rôle à jouer

14 La SVM se bouge :
reflets en images de la manifestation, des 20 Km de Lausanne et de la 10e Journée SVM

www.svmed.ch

La violence domestique
A éradiquer, comme une maladie infectieuse !

La violence domestique est une triste réalité qui doit fortement interpeller le praticien. Elle ne porte pas que sur la violence conjugale comme on le croit trop souvent, mais aussi sur toute violence au sein d'une famille, que cela soit au détriment des ascendants ou des descendants. Elle ne se résume pas à quelques affaires médiatiques mais elle est quotidienne, physique et verbale, humiliante et destructrice.

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD), composée de 15 membres nommés par le Conseil d'Etat, réunit des représentants de plusieurs milieux, dont deux médecins. Elle est présidée par la cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH). La révision de la loi vaudoise d'aide aux victimes (LVLAVI) légitime son rôle et ses moyens d'intervention.

Ce sont les membres de la commission qui ont souhaité – à travers ce Dossier du *CMV* – sensibiliser le médecin vaudois à cette souffrance détestable, inacceptable et interdite par la loi. Leurs articles sont le fruit d'un travail collectif. De par sa longue expérience de la maltraitance, le Dr Gérard Salem apporte aussi un éclairage intéressant sur la problématique.

Il s'agissait également pour nous d'attirer l'attention sur la loi vaudoise d'application de l'art 28 CC, qui permet l'expulsion immédiate du logis de l'auteur de la violence. Cette disposition ne manquera pas d'interpeller rapidement les praticiens au cabinet.

Dépister, écouter, constater, soigner, sécuriser et orienter le patient, voici une tâche titanesque rendue plus facile par les nombreux professionnels qui peuvent nous apporter leur concours; vous trouverez dans ce *Dossier* toutes informations utiles pour les contacter.

Aucune attitude personnelle, pratique religieuse, coutumière ou communautaire ne justifie la violence domestique qui se retrouve dans toutes les sociétés, couches sociales et à tous âges.

Aux médecins vaudois de jouer, de joindre leurs efforts aux professionnels déjà actifs dans le terrain et de contribuer ainsi à éradiquer le triste chancre de la claque qui vole ou du mot qui tue.

Dr Philippe Vuillemin
Membre de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique

LAVI: Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
Peut être reconnue victime LAVI une personne qui a subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe à son intégrité physique, sexuelle ou psychique d'une certaine gravité. Elle peut consulter le centre LAVI, la confidentialité lui est garantie. Elle a droit gratuitement à des informations, conseils et orientations. L'aide et l'accompagnement sont d'ordre juridique, psychologique, social et financier. Le centre LAVI est à la disposition des médecins, tél. 021 312 32 00.

Sommaire

Dossier 3-9
De nombreux médecins sont confrontés, dans leur pratique, à la violence domestique. Comment en reconnaître les signes et que faire ? En plus d'une sensibilisation, ce Dossier livre conseils et informations pratiques sur le contexte général et juridique vaudois, ainsi que sur les aides à la disposition des victimes et des auteurs de violence.

SVM Express 10-13
LABO, la lutte continue.

Portrait de membre 19
Il mène sa vie en chef d'orchestre, le métier dont il a rêvé et qu'il ne fera jamais : fou de musique, amateur d'art, collectionneur, il reste, à 70 ans, actif et engagé sur plusieurs fronts. Rencontre avec le Dr Nicolas Bergier, oncologue à Lausanne.

Calendrier médical vaudois 18-20

Dossiers médicaux personnalisés et tous vos imprimés médicaux

25 ans d'expérience de l'éthique médicale!

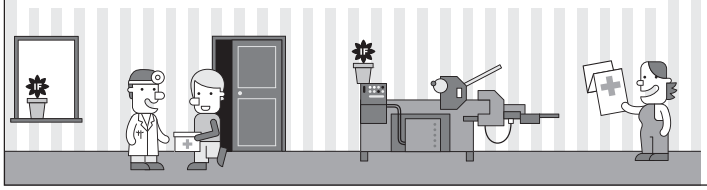

IMPRIMERIE FLEURY

Imprimerie Fleury
Rue des Petits-Champs 13
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 425 90 19
F 024 425 62 12
www.imprimeriefleury.ch

Thérapies, appareils et installations.
Tour d'horizon de l'utilisation des gaz médicaux.

PanGas – ideas become solutions.

PanGas Healthcare
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
www.pangas.ch

Linde Gas Therapeutics
PanGas

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

– Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
– Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
– Microchirurgie
– Chirurgie orthopédique
– Chirurgie plastique et reconstructive
– Chirurgie esthétique
– Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
– Ergothérapie
– Urgences jour et nuit

1003 Lausanne
Avenue de la Gare 9
Téléphone 021 321 03 00
Fax 021 321 03 01

MARCEL BLANC + CIE SA

Système Qualité ISO 9001 SWISS TS Reg. Nr. 99-230.1-008 ISO 13485 Certifié

Compétences en milieu opératoire

MAQUET
ZUMTOBEL
matachana
AESCULAP®

Notre magasin est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En Budron C 2
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 654 30 80
Fax 021 652 44 10
info@marcel-blanc.ch

Ce qu'en pense…

Catherine Bezençon
Directrice de La Main tendue

Allô, La Main tendue ?

21 h 15, une femme en pleurs appelle le 143, son mari vient de sortir après l'avoir violentée, elle est apeurée, confuse dans son propos.

Elle ne veut pas téléphoner à la police. La répondante de La Main tendue l'aide à clarifier sa situation, à identifier ses ressources, l'encourage à prendre soin d'elle et à dénoncer cet acte de violence.

A la fin de l'entretien, cette femme gardera son autonomie quant à la suite qu'elle compte donner à ce qu'elle vient de vivre, tout en ayant pu se confier de façon anonyme.

Le médecin praticien et la violence domestique

Inacceptable et légalement interdite

Dr Philippe Vuillemin en collaboration avec la Dresse Marie-Claude Hofner, Unité de médecine des violences (UMV) du Centre universitaire romand de médecine légale et avec Christophe Dubrit, chef de service du Centre LAVI Vaud, Fondation Profa

Le lecteur sera peut-être surpris de l'utilisation du terme de violence domestique, là où communément on parle de violence conjugale. Pourtant, c'est à dessein que les spécialistes utilisent ce qualificatif car la violence ne s'exerce pas seulement entre conjoints mais aussi entre tous les membres d'une famille.

L'axiome fondamental est que toute violence, quelles que soient sa nature, sa qualité ou ses origines, est à la fois inacceptable et interdite par la loi. Dès lors, lorsqu'elle se produit, et qu'elle est portée à notre connaissance, elle doit déclencher de la part du médecin les actions que nous décrivons ici.

Accueillir, recueillir, établir un constat, orienter

Il faut offrir d'emblée un accueil empathique qui affirme que la gravité de la situation est reconnue par le médecin, ce qui va le conduire à une écoute non jugeante mais attentive, de la description des faits et du vécu immédiat de la victime.

Nonobstant toute plainte pénale, un constat doit être dressé de la façon suivante :

a. Les faits sont décrits tels qu'ils sont rapportés (Il/elle me dit que…).
b. La description exhaustive des circonstances de la violence est recueillie (quand, où, comment, par qui).
c. Les menaces sont précisées (nature, utilisation d'objets, menaces de mort, tentatives d'étranglement, etc.) et le cadre émotionnel est rapporté.
d. Les lésions sont vues et décrites, voire photographiées systématiquement de la tête aux pieds, sans oublier les cavités.
e. Le constat étant rédigé, on vérifiera avec le patient que ce qui est relaté correspond bien à ses déclarations. En effet, trop souvent les actions échouent devant un tribunal parce que le constat médical et la déposition de la victime ne concordent pas.

Il sera rappelé à la victime de violence que le constat figure dans son dossier et lui appartient en tout temps.

Il s'agit ensuite d'informer la personne de ses droits et des ressources du réseau. Il faut en particulier évoquer

un événement

inEDIT

BEAULIEU LAUSANNE
CENTRE DE CONGRÈS & D'EXPOSITIONS

LE SALON DU MIEUX-VIVRE

9 / 10 / 11 AVRIL 2010
BEAULIEU LAUSANNE

- BEAUTY & WELLNESS
- FOOD & COOK
- SERENITY
- SPORT & MOVE

life²

l'existence de la LAVI et l'orienter vers un des centres LAVI (la victime peut consulter dans le canton de son choix). Leur accès est gratuit et le transport remboursé. La victime y rencontrera un intervenant expérimenté, soumis à l'obligation légale de garder le secret (art 11 LAVI).

Le médecin doit assurer la sécurité de la personne à la sortie de son cabinet et, le cas échéant, l'aider à trouver une structure adéquate (voir encadré en page 7).

En cas de doute

Les cas où l'on suspecte de la violence sont plus délicats pour le praticien. Voici quelques pistes pour s'en sortir.

Face à un tableau clinique qui nous interpelle, nous pouvons évoquer le malaise que nous éprouvons ou que la violence est fréquente dans tous les milieux et que nous sommes à disposition pour en parler. Il ne faut pas se gêner de poser la question : « Comment cela se passe-t-il avec votre conjoint, vos enfants, vos parents ? » Une migraine, un asthme récidivant, un diabète décompensé, des douleurs abdominales atypiques, l'apparition de dépendances, voire l'aggravation de celles-ci, éveilleront notre attention d'autant plus qu'un état dépressivo-anxieux, avec ou sans troubles du sommeil et de l'appétit, sera mis en évidence.

Le médecin peut aussi se retrouver devant un cas limite, sans passage à l'acte significatif récent mais où l'expérience montre toute la potentialité du danger. Le praticien doit alors savoir demander l'aide de spécialistes (voir les divers encadrés dans ce Dossier).

Si la victime n'est pas disposée à reconnaître les faits ni à entreprendre quoi que ce soit, il faut néanmoins rappeler l'existence de la loi, des nombreuses ressources spécialisées et surtout sa propre disponibilité à réaborder la question ultérieurement.

Si des enfants sont exposés à la violence de leurs parents, il est important de rappeler que ceux-ci sont responsables de leur sécurité. Conformément à la Loi sur la protection des mineurs, le médecin est tenu de signaler les enfants en danger.

Enfin, nous ne devons jamais oublier que ce n'est pas parce que l'on connaît bien la victime ou l'auteur depuis longtemps, voire depuis l'enfance, que cela nous dispense de solliciter l'aide des professionnels qui nous entourent.

L'Unité de médecine des violences du Centre universitaire romand de médecine légale offre une consultation médico-légale spécialisée aux adultes victimes de violence. Une écoute attentive, un examen clinique en vue d'établir la documentation médico-légale (constat médical de « coups et blessures », photographies) et une orientation au sein du réseau sont proposés au patient. L'UMV fournit aussi conseils et formations aux professionnels.

Consultations de 8 h à 12 heures
365 jours par an
rue du Bugnon 44, Lausanne,
tél. 021 314 14 14

La violence domestique en chiffres

En 2008, la Police cantonale vaudoise a enregistré 804 cas, soit une légère diminution par rapport à 2007 (853). Les violences physiques, dont 44 cas sont des lésions corporelles, constituent la forme la plus fréquente des cas, 84,5 %, suivi des menaces, 11,8 %. Elles se sont majoritairement produites en soirée et durant la nuit, et s'agissant des jours, le week-end (39,3 %).

Les auteurs sont fréquemment des hommes, 89,7 %, âgés de 35 à 39 ans. Près de 60 % des auteurs sont mariés, alors que 25 % se déclarent célibataires.

inEDIT

Tout un monde à découvrir!

inEDIT Publications SA
Jordils Park
Chemin des Jordils 40
CH-1025 Saint-Sulpice

Tél. 021 695 95 95
Fax 021 695 95 50
Info@inedit.ch
www.inedit.ch

Recherche de médecins-conseils

Afin de concrétiser le projet d'une nouvelle structure d'organisation, la Vaudoise Assurances cherche 2-3 médecins (internistes, généralistes, éventuellement rhumatologues avec bonnes connaissances en médecine interne générale) pouvant consacrer au moins une demi-journée par semaine à l'activité de médecin-conseil.

Cette activité se fait dans les locaux de l'assurance et concerne l'évaluation médicale de sinistres, essentiellement en perte de gain. Une expérience en cabinet médical d'au moins cinq ans est souhaitée; des connaissances en médecine d'assurance seraient un net plus; à défaut, une disponibilité de se former est exigée.
La Vaudoise Assurances étant active dans plusieurs régions linguistiques, une aisance communicative dans plusieurs langues est un avantage. L'âge idéal se situe entre 45 et 50 ans ce qui permettra, en cas d'intérêt mutuel, d'aborder la succession de l'actuel titulaire prenant sa retraite dans quelques années.

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre contact:
Dr A. Senff, avenue de Rumine 35, 1005 Lausanne;
tél. 021 312 80 33 (si possible en fin de journée), e-mail: asenff@bluewin.ch

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

– Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
– Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
– Microchirurgie
– Chirurgie orthopédique
– Chirurgie plastique et reconstructive
– Chirurgie esthétique
– Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
– Ergothérapie
– Urgences jour et nuit

1003 Lausanne – Avenue de la Gare 9 – Téléphone 021 321 03 00 – Fax 021 321 03 01

Une nouvelle loi cantonale protège mieux les victimes

Laure Jaton Sorce, juriste,
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH)

Depuis le 25 novembre 2008, la police de notre canton peut expulser l'auteur – homme ou femme – de violence domestique de son domicile, avec effet immédiat. Un pas en avant important puisque la victime n'est plus obligée de quitter son logement pour se protéger, elle peut y rester avec ses enfants.

En cas de crise de violence, la police vaudoise a désormais le droit d'ordonner l'expulsion immédiate de l'auteur du logement commun pour une durée de quatorze jours au maximum. Cette expulsion est prononcée par la police, lorsqu'elle intervient sur le lieu même des violences, en présence de l'auteur et de la victime. Cette mesure policière est contrôlée d'office, dans les quarante-huit heures, par l'autorité judiciaire. Si elle est validée, la justice convoque auteur et victime à une audience afin qu'ils puissent s'exprimer. Précisons que si la victime souhaite que la protection se prolonge au-delà, elle doit elle-même en faire la demande à la justice, par le biais d'une procédure en mesures protectrices de l'union conjugale, en divorce ou en mesures de protection.

En effet, cette expulsion du domicile n'est pas une mesure pénale, mais civile. Elle se base sur un nouvel article du Code civil (28b CC) qui, depuis 2007, protège les victimes de violence, de menaces et de harcèlement. Aujourd'hui, une personne qui subit de la violence, se sent menacée, dénigrée, observée ou poursuivie de façon indue (courriels, téléphone, sms, etc.) peut demander à la justice d'intervenir pour la protéger. L'autorité judiciaire peut prononcer toutes sortes de mesures de protection, comme l'interdiction de s'approcher de la victime, de prendre contact avec elle, de fréquenter certains lieux, etc.

L'expulsion est utile, même si elle ne résout pas tout

Ces nouvelles mesures, et en particulier l'expulsion immédiate, ne prétendent pas, à elles seules, résoudre la problématique de la violence domestique. C'est un élément de plus dans un dispositif légal déjà nettement amélioré (poursuite d'office des actes de violence dans le couple, meilleure protection des enfants, etc.). Ces mesures d'autorité indiquent que la société ne tolère pas la violence – fût-elle exercée dans la sphère privée – et offrent une réponse claire, en particulier en éloignant du logement l'auteur, pour permettre à la victime et à ses enfants d'y demeurer.

A fin février 2009, la Police cantonale (tout le canton sauf Lausanne) avait prononcé 17 expulsions immédiates sur 130 interventions. Ces expulsions ont toutes été validées par la justice, mais dans la moitié des situations, les auteurs, tous masculins, sont revenus au domicile, avec l'accord de la victime, avant le terme fixé par la police. Ce phénomène n'altère en aucun cas l'utilité de l'expulsion. Il prouve, une fois de plus, l'emprise de l'auteur sur la victime, l'ambivalence de celle-ci et la difficulté à sortir du cycle de la violence.

Quels conseils peut donner le médecin ?

La violence non physique, les menaces, le harcèlement sont difficiles à prouver. C'est pourquoi les médecins peuvent conseiller aux victimes de conserver tous les éléments susceptibles de constituer des preuves : lettres, courriels, liste des sms ou des événements incriminés avec dates et contenus, témoignages, etc. Ils peuvent aussi rappeler aux victimes que les services spécialisés peuvent les aider, y compris dans leurs démarches judiciaires.

Quelques adresses et autres informations utiles

- Trouver un interprète pour communiquer avec un patient qui ne parle pas ou ne comprend pas le français : Appartenances, tél. 021 341 12 47 (service payant remboursé dans le cadre LAVI)
- Publications et dépliants d'information sur les services d'aide existants : Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud, tél. 021 316 61 24 ou e-mail : info.befh@vd.ch
- **Numéros des différents services d'aide dans le canton de Vaud**
  – Centre d'accueil MalleyPrairie – Ecoute et refuge 24 h/24, tél. 021 620 76 76
  – Centre LAVI – Aide aux victimes, tél. 021 320 32 00
  – Police, tél. 117
  – CHUV-Urgences 24 h/24, tél. 144
  – CHUV-Unité de médecine des violences – Constat médical, tél. 021 314 14 14
  – La Fraternité du CSP – Questions sur les permis de séjour, tél. 021 213 03 53
  – Violence et Famille – Aide aux auteur-e-s de violence, tél. 021 644 20 45
  – www.violencequefaire.ch – Un site internet où poser anonymement vos questions
- A lire : *Violence domestique : que peut faire le praticien,* M.-C. Hofner / Y. Barbier in *Rev med Suisse 2006*; 2;s25-s26 et *Le médecin généraliste face à la violence conjugale*, Ph. D'Hauwe in *Revue de la Médecine générale 2006,* no 237.

Intervenir auprès des victimes et des auteurs

Sylvette Mihoubi Culand, directrice du Centre d'accueil MalleyPrairie (Fondation MalleyPrairie)
Christian Anglada, directeur de ViFa (Fondation Jeunesse et Familles)

Le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) et ViFa collaborent depuis plus de dix ans dans le canton de Vaud. Leur objectif commun vise par différents moyens – hébergement, consultations ambulatoires, travail de groupe, entretiens de couple – l'intervention psychosociale auprès des victimes et des auteurs de violences conjugales. Ils portent une attention particulière et un soutien spécifique aux enfants considérés comme des victimes directes des violences dans le couple.

L'intervention auprès des auteurs de violence dans le couple et la famille a vu lejour au CMP en 1995. Dès 1999, cette prestation a été reprise par ViFa. Les différents programmes de ViFa s'adressent à des hommes, des femmes ou des adolescent(e)s. Ils visent à mettre fin aux comportements violents, à maîtriser la colère et l'agressivité, à vivre des relations plus égalitaires et plus harmonieuses, à sortir de l'isolement.

L'efficacité du programme pour hommes auteurs de violence dans le couple a été évaluée en 2005 dans le cadre d'un programme *Do Research* soutenu par le FNRS.

Depuis plus de vingt ans, le CMP a pour mandat la protection et la sécurité des femmes victimes de violences conjugales et familiales avec ou sans enfants. Pour y répondre, il propose, à Lausanne :

- un hébergement en urgence dans un site sécurisé 24 h/24 et 7 j/7;
- des entretiens ambulatoires en urgence ou sur rendez-vous;
- des entretiens de couple centrés sur la violence;
- un groupe de soutien.

Son service **ITINÉRANCE** propose des consultations, sur rendez-vous, à Bex, Montreux, Vevey, Yverdon, Nyon et Orbe.

Un modèle d'intervention éco-systémique

L'équipe mixte du CMP fonde ses interventions principalement sur un modèle éco-systémique. Ainsi, il intègre aux mesures de protection une analyse de la typologie relationnelle de la violence et différencie* :

- **Violence symétrique**
  Chaque partenaire revendique le même statut de force et de pouvoir. La véritable confrontation est plutôt d'ordre existentiel. Cette violence est bidirectionnelle, réciproque et publique. Son pronostic est positif, les séquelles psychologiques sont limitées : l'identité est préservée car l'autre est reconnu.
- **Violence complémentaire**
  La relation est ici inégalitaire. L'un des partenaires revendique un statut plus élevé que l'autre et se donne le droit de punir celui qu'il place dans une classe inférieure à la sienne. Cette violence est unidirectionnelle, intime et secrète. Le pronostic est sombre, les séquelles psychologiques profondes car la personne en position basse n'a pas droit à l'altérité.
- **Violence complémentaire avec symétrie latente**
  Cette dernière forme s'observe quand le sujet qui se trouve dans la position basse résiste malgré le rapport défavorable des forces. Celui qui est en position haute vise alors à briser le noyau symétrique.

Dans l'intervention individuelle, cette typologie oriente le soutien à partir de l'écoute de la personne confrontée aux violences conjugales et en fonction de ce qu'elle peut transmettre de la dimension relationnelle du couple. Cela permet, entre autres, d'envisager un travail centré sur l'arrêt de la violence à partir d'entretiens de couple.

* *Perrone R. et Nannini M. (2006).* Violence et abus sexuels dans la famille. *Une approche systémique et communicationnelle (2e édition). Paris: ESF.*

Les stratégies et les enjeux du déni

Dr Gérard Salem, psychiatre et psychothérapeute FMH, privat-docent, médecin directeur de la CIMI (Consultation interdisciplinaire de la maltraitance intrafamiliale), Lausanne

Les violences domestiques s'accompagnent presque immanquablement d'une stratégie du déni (hormis les cas où une maltraitance ponctuelle est clairement reconnue par les protagonistes, chose plutôt rare). Dans la majorité des cas, les membres de la famille vont se plier à la règle du silence.

Si le dévoilement de la violence survient (signalement, thérapie), s'égrèneront mensonges, désaveux, palinodies, dénégations, banalisations, autojustifications spécieuses... Ces mécanismes de défense auront pour effet d'aggraver la souffrance des victimes (maltraitance secondaire). Aussi est-il important pour le clinicien de saisir les enjeux du déni, d'en mesurer la résonance aussi bien sur le plan individuel que sur le plan interactif familial.

Du point de vue psychanalytique, le déni (*Verleugnung*) est le refus de reconnaître une réalité dont la perception est traumatisante pour le sujet. Ainsi, je peux frapper mon enfant ou abuser sexuellement de lui sans admettre qu'il s'agit d'une maltraitance. Les mauvais traitements sont rarement identifiés comme tels au sein d'une famille, et les relations y prennent un tour paradoxal. La victime se sent tout à la fois aimée, nécessaire à son abuseur, et exploitée, sinon torturée. Par ailleurs, ses loyautés l'amènent à protéger son agresseur. Cela entraîne la confusion non seulement des sentiments, mais aussi des relations. Une fillette régulièrement violée par son grand-père, qui incarne une figure aimante et respectée dans le clan, apprend à penser et à se comporter d'une façon étrange. Tout semble lui signifier que « l'inceste n'est pas grave, du moment que cela se passe en famille », aporie implicite qui a les accents d'un véritable slogan intime.

Le secret lié à la maltraitance devient un déni destructeur

Non-dits et secrets familiaux n'ont pas un caractère forcément pathologique. Ils existent depuis la nuit des temps et sont plus fréquents qu'on ne veut l'admettre. En revanche, quand ils sont associés à de la maltraitance, ils participent d'une forme de déni destructeur. C'est la raison pour laquelle l'approche thérapeutique de la maltraitance familiale doit favoriser des confrontations échelonnées et soigneusement préparées entre auteur, victime et tiers.

> *« A ce prix seulement, l'on peut espérer la restauration des liens et une guérison authentique »*

Ces confrontations thérapeutiques ont pour objet de faciliter la reconnaissance de ce qui s'est passé, et de donner des chances au pardon quand cela est possible. A ce prix seulement, l'on peut espérer la restauration des liens et une guérison authentique.

C'est là une des tâches auxquelles s'est attelée la CIMI (www.cimi.ch) depuis 2003, auprès des 1400 familles qui l'ont consultée. Ce travail, de nature systémique et interdisciplinaire, s'est fait en réseau avec les structures médicales, juridiques et socio-éducatives du pays. Il est encourageant de constater que les autorités cantonales ont accordé depuis 2007 une subvention annuelle à la CIMI, en sollicitant son concours pour la mise en place d'une structure similaire, cette fois étatique et interinstitutionnelle, qui prendra sa relève en 2010.

Monsieur le Juge, il est faux que j'aie emprunté cette théière à mon voisin; d'ailleurs, elle était déjà trouée lorsqu'il me l'a prêtée; et en fin de compte, elle était en parfait état lorsque je la lui ai rendue.

(S. Freud, *Le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*)

Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2008-2012

Chère Doctoresse, cher Docteur,

Au début de chaque législature, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un rapport sur la politique sanitaire qui fait le bilan des actions conduites au cours de la précédente législature, qui analyse les principaux changements survenus ou à venir dans le domaine de la santé et qui arrête les orientations pour les cinq prochaines années.

J'ai ainsi le plaisir de vous informer que, le 10 février dernier, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité le Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2008-2012.

Ce rapport retient cinq lignes directrices pour cette législature :

1. adapter les services de soins aux pathologies chroniques et mettre en œuvre une politique gériatrique;
2. assurer une offre suffisante en personnels de santé;
3. promouvoir la santé, prévenir les maladies et conduire d'autres programmes de santé publique prioritaires;
4. poursuivre la réorganisation hospitalière;
5. renforcer le pilotage du système.

La mise en œuvre des mesures identifiées pour chacune de ces lignes directrices ne pourra se réaliser sans une participation active du corps médical. Je vous remercie d'ores et déjà de la contribution que vous apporterez à cet égard.

Dans cette perspective, je vous invite à consulter le texte du rapport lui-même ou de la brochure d'une dizaine de pages qui en résume le contenu. Vous les trouverez sur le site du Service de la santé publique : www.santepublique.vd.ch, rubrique « publications »).

Veuillez agréer, chère Doctoresse, cher Docteur, mes salutations les meilleures.

Le chef du département
Pierre-Yves Maillard

Une formation continue en techniques radiologiques pour votre assistante

La formation professionnelle initiale en radiologie de l'assistante médicale autorise celle-ci à effectuer les clichés du squelette des extrémités et du thorax.

Dès l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2008, de la nouvelle ordonnance sur la formation en radioprotection, la possibilité nous a été donnée d'organiser une formation post-graduée en techniques radiologiques conventionnelles élargies permettant aux assistantes médicales d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques, ainsi que l'autorisation d'effectuer, en toute légalité, les radiographies du crâne, de la colonne vertébrale, de l'abdomen et du bassin.

Au terme de cette formation théorique et pratique de cinq samedis et suite à un examen, un certificat reconnu par l'OFSP sera délivré à votre assistante médicale par la FSAAM.

Par cette information, l'ARAM invite les médecins à soutenir leur collaboratrice assistante médicale à suivre cette formation qui, à n'en pas douter, contribuera à garantir la qualité dans le domaine radiologique pour le bien des patients !

Vous êtes intéressés ? Demandez le programme du cours via un e-mail à : secretariat@aram-vd.ch

En souhaitant que vous adhérerez à cette proposition de formation complémentaire post-graduée pour votre assistante médicale, nous vous remercions d'avance pour le soutien que vous lui témoignerez.

Le comité de l'ARAM
Association romande
des assistantes médicales

Un site afin de trouver des psychiatres disponibles pour de nouveaux patients

Depuis le 1er avril 2009, le Groupement des psychiatres-psychothérapeutes vaudois met à la disposition de ses collègues son site Internet www.gppv.ch

Outre différentes informations relatives à la politique de la santé en général, de la psychiatrie en particulier, vous y trouverez **une liste des psychiatres ayant éventuellement des disponibilités pour recevoir des nouveaux cas**, avec leur adresse et leur numéro de téléphone.

Cette liste est régulièrement renouvelée et mise à jour par les intéressés. Une rubrique « contact » est également proposée, notamment pour d'autres questions touchant à la recherche d'un psychiatre (« sous spécialité » particulière, par exemple).

Club sportif de la SVM

Les médecins vaudois ont joué leur premier match de foot de l'année le 4 mai contre les avocats (le résultat n'est pas connu au moment où l'on met sous presse).

Le prochain match aura lieu le 25 mai en soirée à Dorigny, contre les policiers vaudois.

C'est l'occasion de rappeler à tous les sportifs dans l'âme qu'un club est en cours de création au sein de la SVM et que toutes les bonnes volontés et envies sportives sont les bienvenues. Vous pouvez contacter les Drs Julien Ombelli, Kim de Heller et Jean-Pierre Randin qui attendent vos suggestions via leurs e-mails : julien.ombelli@chuv.ch, henri-kim.deheller@vidymed.ch ou jrandin@bluemail.ch

Le courriel du Comité de la SVM

De: Comité de la SVM
A: Membres de la SVM
Date: 27 février 2009
Objet: Appel à toutes les Sentinelles de Suisse

Chères Collègues, chers Confrères,

Nous devons marquer notre réprobation concernant l'obstination de l'OFSP, de M. Couchepin à maintenir l'introduction du tarif de laboratoire modifié au 1er juillet prochain.

Je vous exhorte à suspendre nos envois sans délai, remplaçant la formule questionnaire par une brève note telle que:

– « médecin en colère », ou bien
– « j'attends, pour reprendre mes envois, un signe positif de votre direction ».

Des collègues ont déjà cessé d'envoyer leurs statistiques, jusqu'à ce que l'OFSP revienne sur sa décision. Ci-dessous la lettre que j'ai envoyée à « notre » ministre.

Dr Hugues Burkhalter

Communiqué de la SMSR

Les sociétés cantonales de médecine romandes gardent le cap sur le laboratoire et recommandent à leurs membres d'entamer une grève administrative dès le mois de mai.

La Société médicale de la Suisse romande (SMSR) continue d'exiger des conditions permettant la poursuite du laboratoire de proximité au cabinet médical. Ses membres, les sociétés cantonales de médecine romandes, confirment que la mise en œuvre de la révision de la liste des analyses ne va pas diminuer les coûts de la santé mais au contraire les augmenter, notamment en générant des consultations supplémentaires. Elles condamnent aussi la nouvelle proposition de l'OFSP d'une taxe de 30 francs par consultation. En l'absence de dialogue et devant la persistance de voir l'OFSP gouverner par décret, elles recommanderont à leurs membres d'entamer, dans un premier temps, une grève administrative dès le mois de mai pour faire pression sur les autorités fédérales.

Association faîtière romande des sociétés cantonales de médecine (Fribourg - Genève - Jura - Neuchâtel - Valais - Vaud), la Société médicale de la Suisse romande (SMSR) s'est réunie mardi 28 avril pour analyser les derniers développements de la politique sanitaire suisse. Elle tient à faire savoir de manière unanime sa grande inquiétude face aux réformes projetées en matière de politique sanitaire et sa profonde réprobation sur la manière dont les réformes sont menées par les autorités fédérales. L'ensemble des sociétés cantonales de médecine de Suisse romande considère que les mesures prévues sont dangereuses pour la qualité et la pérennité même de notre système de santé et ne les approuve en aucune manière.

En premier lieu, la SMSR continue d'exiger des conditions économiques qui permettent la poursuite du laboratoire de proximité au cabinet médical et donc le retrait du projet devant entrer en vigueur au 1er juillet. « Pour établir les nouveaux tarifs, l'Office fédéral de la santé publique (OSFP) s'est fondé sur des analyses insuffisantes et biaisées, indignes d'un gouvernement démocratique », indique Charles-Abram Favrod-Coune, président de la SMSR. « Et en prétendant que les médecins acceptent cette mesure, il pratique de plus une désinformation qui doit être fermement dénoncée. »

La SMSR est fermement opposée à la taxe de 30 fr. par consultation projetée par l'OFSP. Cette taxe perturberait gravement la qualité de la relation médecin-malade et a déjà fait la preuve de son inefficacité en Allemagne et en Autriche. Elle encourage à retarder le traitement des maladies et pénalise les plus défavorisés.

La volonté soudaine d'introduire cette taxe démontre en outre que l'OFSP estime lui-même que la nouvelle liste pour les analyses de laboratoire induira des consultations supplémentaires, qu'il entend ainsi freiner préventivement. Finalement, la SMSR récuse les accusations alarmistes qui attribuent aux médecins une explosion des coûts de la santé, alors que la population suisse ne cesse de croître (+ 1,4% en 2008, soit plus de 100 000 personnes).

Par conséquent, comme la Société suisse de médecine générale (SSMG), les sociétés médicales cantonales de Suisse romande recommanderont à leurs membres d'entamer une grève administrative dès le mois de mai, notamment: grève de la statistique des décès, grève des révisions AI et grève des rapports LAA . Soit un panel d'actions ne nuisant pas aux patients. Dès le 11 mai, cette grève du papier s'étendra à de nombreux autres domaines administratifs concernant la Confédération et les assurances. Un « mode d'emploi de grève administrative » sera fourni aux médecins romands.

Agenda

Le **Groupement régional Aubonne Nyon Rolle** vous convie à sa prochaine réunion qui aura lieu au **Caveau des vignerons sur la place du Château à Nyon le 22 juin 2009 à 18 h 30** et qui sera suivie dès 19 h par une rencontre avec le président de Santé Suisse, Claude Ruey.

Renseignements,
e-mail: vkirchner@genolier.net

Cycle de conférences DuoThéma 2009

11 juin 2009: Fiscalité du cabinet.

Thème SVM: La fiscalité du cabinet à travers le cycle de vie professionnel.

Thème UBS: L'impact fiscal au niveau de la forme juridique du cabinet par Guilio De-Angelis, expert Wealth Planning UBS SA.

24 septembre 2009: Droit du travail.

Thème SVM: Le médecin en tant qu'employeur par Me Rémy Wyler, avocat, Lausanne.

Thème UBS: Assurances sociales: prévoyance et optimisation fiscale par Guilio De-Angelis, expert Wealth Planning UBS SA.

5 novembre 2009: Informatique au cabinet.

Thème SVM: Informatique au cabinet: nécessité et enjeux de demain. Orateur encore à déterminer.

Thème UBS: Réduire l'administration d'une manière efficace par Mme Birbaum, experte Wealth Planning UBS SA.

Ces conférences seront confirmées prochainement par mail aux membres de la SVM.

publix.ch

Dès 1 franc par facture

Jamais l'administration d'un cabinet n'a été si simple et si bon marché

Tout ce dont vous avez besoin pour facturer avec la Caisse des Médecins est un mot de passe. Nul besoin de logiciels pour inclure les mises à jour et la sauvegarde de toutes les données ainsi que la gestion des débiteurs et bien d'autres choses encore.

ÄK CM
ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

CAISSE DES MÉDECINS
Société coopérative · **Agence Vaud**
Chemin de Closalet 4 · 1023 Crissier
Tél. 021 631 35 60 · Fax 021 631 35 69
www.caisse-des-medecins.ch
vaud@caisse-des-medecins.ch

Cicéron et Hippocrate

Garantie d'hospitalisation: le refus rétroactif est inadmissible

Selon le verdict des autorités judiciaires genevoises, confirmé par le Tribunal fédéral (TF), une garantie d'hospitalisation sans condition engage son auteur. L'assureur ne peut donc pas revenir sur sa parole de façon rétroactive!

Les faits: un patient genevois est affilié auprès du même assureur pour l'assurance de base et des complémentaires, dont l'une concerne l'hospitalisation en division privée. Après que l'assureur a garanti le séjour en division privée, le patient a subi une opération de l'épaule gauche et les frais d'hospitalisation se sont montés à plus de 30 000 francs.

Toutefois, l'assureur a refusé de prendre en charge la totalité de ces frais, au motif que seule une partie du séjour correspondait à la phase aiguë du traitement. Pour le reste du séjour, l'assurance n'a accepté de verser que l'équivalent du forfait prévu pour une réadaptation, au titre de l'assurance obligatoire des soins.

Dans ce cas, les juges genevois ont retenu que la garantie d'hospitalisation a été donnée sans condition, en particulier sans limitation de durée, et qu'une prise en charge limitée à la phase aiguë du traitement ne ressortait pas des conditions générales. En outre, ils ont estimé que toute la période d'hospitalisation était justifiée par le traitement et non pas par des mesures de réadaptation; l'assureur ne pouvait donc pas refuser le remboursement des frais. Autrement dit, un refus rétroactif de prise en charge, après que la garantie est accordée, n'est pas admissible.

Autre point intéressant de cette affaire: la prééminence ou non de l'avis du médecin-conseil. Dans son recours auprès du TF, l'assureur estimait en effet que le tribunal cantonal n'avait pas pris en compte un élément de preuve essentiel, à savoir l'avis médical de son médecin-conseil. Il avançait en outre que l'opinion du médecin traitant devait être évaluée avec circonspection dès lors que celui-ci est enclin à prendre parti pour son patient. Le TF a simplement relevé que les magistrats cantonaux ont été convaincus par la déposition précise et circonstanciée du médecin traitant. Il a estimé par ailleurs que les juges cantonaux n'avaient pas à relativiser l'avis du médecin traitant par rapport à celui du médecin-conseil puisque l'un comme l'autre étaient liés aux parties en cause.

Véronique Matthey, juriste

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise CHUV

11 juin 2009 **Auditoire César-Roux**

Diabétologie

Organisateur: Dr PD Juan Ruiz
Modérateur: Dr Alain Schwob

8 h 30	Accueil
9 h-10 h	Séance plénière: **Prédire la survenue d'un diabète: déterminisme clinique ou génétique?** *Prof. Gérard Waeber* **Faut-il vraiment viser la cible glycémique dans le diabète de type 2?** *Dr PD Juan Ruiz*
10 h-10 h 30	Pause
10 h 30-12 h	Ateliers interactifs.

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires

Boehringer Ingelheim · NOVARTIS · sanofi aventis · MSD Sponsor principal

Lu pour vous

Gaspard Sauvignon, *Les choux de Priscilla*

Il ne s'agit pas ici d'aventures potagères ni gastronomiques, mais bien de la cuisine qu'il faut créer pour accommoder les tranches de vie dont fait provision le médecin généraliste au marché de la détresse.

Comprimé entre une éthique irrécusable et une notation publique de plus en plus sévère, le médecin Sauvignon compte sur sa muse espiègle Priscilla pour élaborer des plats goûteux, imprégnés de sincérité et persillés d'humour.

La consultation, théâtre de l'aventure humaine, a inspiré d'innombrables satires, de Molière à Jules Romains. Vue de l'intérieur, elle n'est pas toujours triste.

Homme de lettres dans l'âme, G. Sauvignon s'est servi de la médecine pour observer ses semblables, leurs singularités et leurs travers. Après trente ans de pratique de la médecine générale en Suisse romande, il quitte ses habits professionnels pour porter un regard incisif sur le malade, la société, l'Homme.

Le *CMV* est en consultation sur le site www.svmed.ch, espace membre, rubrique Courrier du Médecin vaudois.

Il est en version pdf et vous pouvez bien sûr l'imprimer.

41 950 signatures pour une grève historique 24 mars

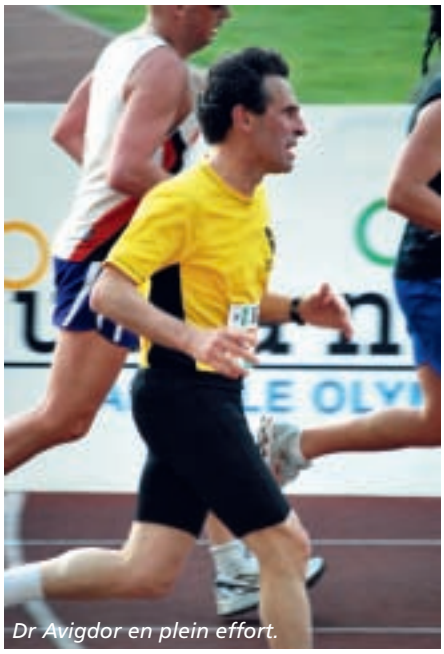

Dr Avigdor en plein effort.

Le stand SVM-CHUV-ASMAV-Ligues de la santé.

25 avril 20 km de Lausanne

600 médecins se bougent

P.-A. Repond et J.-F. Leyvraz.

Le groupe des 10 kilomètres.

Le groupe des 2 et 4 kilomètres.

Arrivée des 10 kilomètres.

Le groupe des 20 kilomètres.

Dr Estoppey, médecin et vigneron.

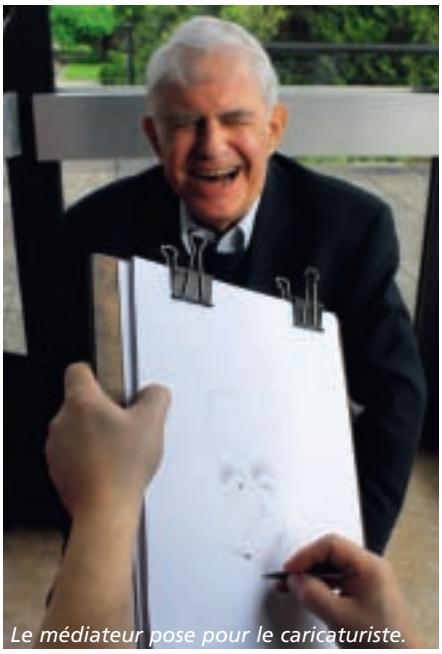

Le médiateur pose pour le caricaturiste.

Moi je dis que moi je décide !

Laboratoire, suite du combat.

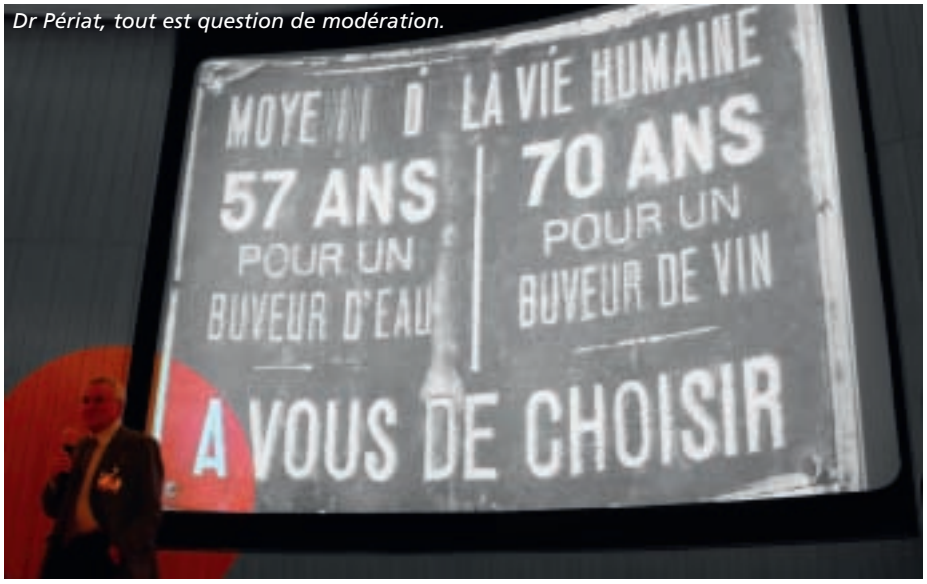

Dr Périat, tout est question de modération.

30 avril Aula des Cèdres

10e Journée SVM

Nous remercions notre principal soutien

UBS

Les nouveaux membres.

Hommage aux Honoraires.

Journée des omnipraticiens romands

Un autre regard sur la médecine

LE MÉDECIN ET LA COLÈRE

Le 18 juin 2009 de 8h30 à 17h
Ecole Hôtelière du Chalet-à-Gobet, Lausanne

Modérateur: Bertrand KIEFER, médecin, rédacteur en chef de la *Revue médicale suisse*
Organisation: Association des Médecins omnipraticiens vaudois (AMOV)

Avec le soutien de: Sanofi-Aventis – Essex Chemie – Boehringer Ingelheim – Eli Lilly – Astra-Zaneca – A.Menarini – Novartis – Glaxo Smith Kline – Takeda – Mepha – Servier – Almirall – Nycomed – OM Pharma – Pfizer

Plan d'accès

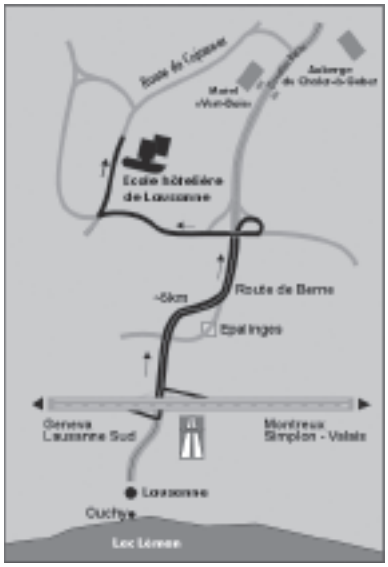

Ecole hôtelière de Lausanne
Le Chalet-à-Gobet
1000 Lausanne 25

En voiture

Prenez l'autoroute en direction de Lausanne et suivez les panneaux «Lausanne Nord». Prenez la sortie «Vennes-Hopitaux» direction Epalinges. Suivez la Route de Berne jusqu'à la sortie «Le Mont» et suivez les panneaux «Ecole hôtelière» (parking devant l'Ecole hôtelière).

En transports publics

Depuis la gare, prendre le métro M2 (direction Croisettes) et descendre au terminus de la ligne (Croisettes).
A la sortie du métro, prendre le Bus 45 qui vous conduira jusqu'à l'Ecole hôtelière (EHL).

Programme

8h30 Accueil des participants, café, visite de l'exposition.

8h50 Ouverture de la journée – **Drsse Marie-Antoinette Fonjallaz** et **Drsse Hedwige Decrey Wick**, co-présidentes de l'AMOV.

9h Salutations des autorités cantonales – **M. Pierre-Yves Maillard,** chef du Département de la santé et de l'action sociale.

9h15 «Neurosciences cognitives de la colère: genèse et perception» – **Dr David Sander** et **Dr Didier Grandjean,** Département de psychologie et sciences de l'éducation; Centre interfacultaire en sciences affectives; Université de Genève.

10h «Cris de colère, cris de douleurs» – **Mme Patricia Zazzali,** historienne de l'art.

10h45 Pause et visite de l'exposition.

11h15 «Colères politiques» – **M. Luc Recordon,** conseiller aux Etats vaudois.

12h15 Repas et visite de l'exposition.

14h «La colère des dieux». A Kulhîtum, le dieu s'est mis à dévorer le bétail et les hommes: Le médecin et le traitement de la colère en Mésopotamie – **Mme Anne-Caroline Rendu Loisel,** assistante en histoire des religions (Université de Genève, Centre interfacultaire en sciences affectives), doctorante en langue et civilisation de la Mésopotamie (Université de Genève).

14h45 «La colère des médecins, une colère peu médiatique» – **Mme Sylvie Arsever,** journaliste *Le Temps*.

15h30 Pause et visite de l'exposition.

16h «Responsabilité politique et colères citoyennes» – **Mme Ruth Dreifuss,** ancienne conseillère fédérale et ancienne présidente de la Confédération.

16h45 Conclusions – **Comité d'organisation**.

17h Apéritif de clôture

Modérateur: **Bertrand Kiefer,** médecin, rédacteur en chef de la *Revue médicale suisse.*

Bulletin d'inscription

LE MÉDECIN ET LA COLÈRE

Journée des omnipraticiens romands

☐ Je participe à la journée
☐ Je participe au repas de midi
☐ Je viens avec mon filleul en médecine (pour les parrains actifs de l'IUMG).

L'inscription et le repas sont offerts au filleul

Nom et prénom du filleul _____

Inscription sur www.amov.ch/jor ou au moyen du présent bulletin, par fax 024 441 41 64 ou par courrier: Dr Pierre de Vevey, rue Sadaz 5, 1373 Chavornay, avant le 2 juin 2009 au plus tard.

Merci de régler les frais d'inscription de Fr. 80.– (comprenant le repas de midi, boissons comprises) à la BCV, 1001 Lausanne, 10-725-4, IBAN CH10 0076 7000 T513 8730 2, Junod Michel, Journée des omnipraticiens, 1032 Romanel.

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

Localité _____

e-mail _____

Date _____ Timbre et signature _____

Période du 1er juin au 19 juillet 2009

Mardi 2 juin 2009

12 h-13 h 15 : Conférence IUMSP sur l'Epidémiologie et la prise en charge des maladies chroniques – Prof. I. Durand-Zaleski, « L'organisation des soins pour les patients avec maladie chronique en France ». PMU, auditoire Jéquier-Doge, Lausanne.

Renseignements : Catherine Turrian, tél. 021 314 72 72, e-mail: catherine.turrian@chuv.ch

Mercredi 3 juin 2009

13 h-19 h : 56e Réunion romande de réanimation – Adieu au Prof. René Chioléro, chef de Service de médecine intensive adulte. Conférences sur trois grands axes : Le métabolisme, l'organisation de la médecine intensive et l'éthique dans la médecine aiguë. CHUV, auditoire César-Roux, Lausanne.

Renseignements : Secrétariat du Service de médecine intensive adulte, tél. 021 314 20 09, fax 021 314 30 45, e-mail : maguy.werly@chuv.ch

Formation continue programme ASCOR - FSC 2009 : « L'utilisation des indicateurs dans le travail au quotidien ». Réseau de soins ASCOR, avenue de l'Ile-Heureuse 23, 1800 Vevey.

Renseignements : V. Matthys, tél. 021 973 16 20, e-mail : v.matthys@bluewin.ch

Jeudi 4 juin 2009

Colloques conjoints des services de pneumologie et de chirurgie thoracique – Journée vaudoise de pneumologie. Signal-de-Bougy.

Renseignements, e-mail : john-david.aubert@chuv.ch

8 h 30-9 h 30 : Colloque du service de dermatologie et vénérologie du CHUV – Dr B. Noël et Mme A. Benmehiris, «Consultation skin care». Hôpital Beaumont, Lausanne.

Renseignements : Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, e-mail : francoise.bollag@chuv.ch

8 h 30-17 h 15 : Forum du Réseau ARCOS – « Vous avez dit complexe ? La personne âgée et le réseau de soins ». CHUV, auditoire César-Roux, Lausanne.

Renseignements et inscriptions : www.arcosvd.ch

16 h 30-18 h : Séminaire IST – Prof. Patrick Brochard, « Devenir des particules de l'aérosol dans les voies aériennes et facteurs prédictifs de leur pathogénicité ». Salle de conférence Champ-de-l'Air, rue du Bugnon 21, Lausanne.

Renseignements : Yves Grassioulet, e-mail : ygrassio@hospvd.ch.

Mardi 9 juin 2009

11 h-12 h 15 : Conférence IUMSP sur l'épidémiologie et la prise en charge des maladies chroniques – Dr S. Weinbrenner, « Disease management programmes in Germany : implementation evaluation, sucesses and failures ». CHUV, auditoire Mathias-Mayor, Lausanne.

Renseignements : Catherine Turrian, tél. 021 314 72 72, e-mail : catherine.turrian@chuv.ch

Mercredi 10 juin 2009

8 h 30-17 h : Journée cantonale des CTJE organisée par les responsables cantonaux des Centres thérapeutiques de jour pour enfants (CTJE) et le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA, DP-CHUV), en partenariat avec le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) – Journée de réflexion sur le thème « La fonction contenante et ses applications ». CHUV, auditoire César-Roux 1011 Lausanne.

Renseignements, e-mail : ctje.10juin@chuv.ch

Suite du calendrier en page 20

www.babyplanet.ch

Commandez en ligne votre babycase avec le guide postnatal

viapharma®

VOTRE PHARMACIEN VOUS REMETTRA LE BABYCASE SUR PRÉSENTATION DU BON QUE VOUS POUVEZ IMPRIMER VOUS-MÊME.

sur www.babyplanet.ch

TRÈS PRATIQUE ET SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOS DÉPLACEMENTS AVEC BÉBÉ, LE BABYCASE S'EMPORTE PARTOUT OÙ VOUS IREZ ET S'ATTACHE TRÈS SIMPLEMENT À N'IMPORTE QUELLE POUSSETTE.

VOUS Y TROUVEREZ, OUTRE LE GUIDE POSTNATAL BABYPLANET «DE LA NAISSANCE À LA PREMIÈRE BOUGIE», DE MULTIPLES ÉCHANTILLONS, BONS DE RÉDUCTION ET INFORMATIONS QUI NE MANQUERONT PAS DE VOUS AIDER DANS VOTRE NOUVELLE VIE DE PARENT.

PHOTO NON CONTRACTUELLE

babyplanet

Dr Nicolas Bergier

Amoureux de la beauté, sous toutes ses formes

L'œil clair est pétillant sous l'abondante chevelure poivre et sel : à 70 ans, le Dr Nicolas Bergier, oncologue, continue à exercer dans son cabinet lausannois. « Je ne travaille plus que 60 heures par semaine », confie-t-il avec une certaine coquetterie. Débordant d'énergie et d'enthousiasme, sautant allègrement d'un sujet à un autre, il parle des passions qui remplissent sa vie, notamment la musique.

« Ma mélomanie précède mon choix de devenir médecin, un métier qui me passionne parce qu'il se prête aux rencontres et favorise les intérêts multiples », affirme Nicolas Bergier. Descendant d'une lignée de notables vaudois depuis le XIVe siècle, il situe ses premiers émois musicaux vers ses 7 ans, à l'écoute des 78-tours de son père, joués sur un tourne-disques à manivelle… Après Bach, il découvre Beethoven, Brahms et Mozart. La rencontre avec l'art lyrique se fera en 1951, lorsqu'un oncle lui offre par hasard des billets pour des représentations données par l'Opéra de Vienne, sous la direction de Karl Böhm. S'il n'est pas encore conscient de la qualité exceptionnelle de ces spectacles, le jeune Nicolas en sort « absolument stupéfait ». Placeur lors des opéras donnés au Palais de Beaulieu, il fait ensuite connaissance des œuvres de Verdi, Puccini et Donizetti.

C'est aussi la période des choix professionnels : doué pour les maths, Nicolas Bergier pense devenir physicien; il en reste son intérêt pour l'astrophysique. Quand il découvre Freud, il se destine à la psychanalyse et entreprend les études de médecine. Il choisit finalement l'oncologie, une spécialité qui vient de naître – nous sommes dans les années septante – et n'a cessé de progresser exponentiellement depuis. Aujourd'hui, l'exercice de son métier a également pris une orientation « business » par la création, avec quelques confrères, de centres privés de chimiothérapie à Lausanne et à Fribourg.

Le collectionneur

« Collectionner est une passion vicieuse, puisque c'est un désir de possession, une vraie maladie ! » raconte le Dr Bergier. Son importante et riche collection d'art moderne, créée au fil des coups de cœur et au hasard des rencontres, commence dans les années soixante. Elle se diversifie dans la décennie suivante, notamment lors d'un séjour à Londres où le jeune Dr Bergier poursuit sa formation. Il évoque cette période avec une joyeuse nostalgie, tout au souvenir d'émotions artistiques nouvelles. Depuis, il fréquente galeries et ventes aux enchères prestigieuses. Il sait chercher et patienter pour arriver à ses fins. Dans les années nonante, il découvre l'art pré-colombien, puis l'art africain et acquiert de nombreuses pièces qui, aux côtés des photos de famille, habillent son cabinet mais aussi ses espaces plus privés.

Président des mécènes de l'Opéra de Lausanne

Membre du Cercle des mécènes de l'Opéra de Lausanne dès sa création en 2000, le Dr Bergier en assume la présidence depuis deux ans. « Notre but est de soutenir l'Opéra tout en valorisant la qualité des activités qui sont réservées aux membres du Cercle, ce qui n'exclut pas d'y associer des invités. » Il cite les lunchs qui offrent l'occasion de discuter en petit comité avec le metteur en scène, un artiste ou le chef d'orchestre des opéras joués à Lausanne. Et aussi les déplacements à l'Opéra de Zurich ou à Venise, à la (re)découverte de La Fenice. En août prochain, ils seront quelques-uns à se rendre à Glyndebourne pour vivre l'atmosphère à la fois sophistiquée et champêtre de ce festival. « Je projette un voyage à Saint-Pétersbourg, incluant bien sûr une soirée au Mariinsky », se réjouit le Dr Bergier. Le Cercle compte de plus en plus d'adhérents et a versé 110 000 francs à l'Opéra de Lausanne en 2008. Une faveur plus personnelle que Nicolas Bergier réserve aux membres : des enregistrements exceptionnels extraits de sa vaste discothèque.

Né au bon endroit, au bon moment, dans un milieu confortable, généreux mais exigeant, Nicolas Bergier est conscient d'avoir suivi un parcours privilégié. Mais sa véritable chance ne réside-t-elle pas dans le fait d'être doué d'une sensibilité qui lui permet d'en savourer, pleinement et avec gourmandise, tous les plaisirs et tous les bonheurs ?

Agnès Forbat

Période du 1er juin au 19 juillet 2009

Jeudi 11 juin 2009

9 h-12 h : Les Jeudis de la Vaudoise – Prof. G. Waeber et Dr J. Ruiz, « Diabétologie ». CHUV, auditoire César-Roux.

Renseignements, e-mail : formationcontinue@svmed.ch

13 h 15-14 h 15 : Colloques conjoints des Services de pneumologie et de chirurgie thoracique – Dr C. Obregon, « Dentritic cells in the lung : structure and function ». CHUV, Salle de séminaire 3, Lausanne.

Renseignements, e-mail : john-david.aubert@chuv.ch

15 h-18 h : Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Alain Neuenschwander, « Concepts fondamentaux de la psychanalyse ». SPJBB, Pont-du-Moulin 14, Bienne.

Renseignements : Josiane Charmillot, e-mail : josiane.charmillot@gef.be.ch

Courrier du médecin vaudois
Revue de la Société vaudoise de médecine

Société vaudoise de médecine
Chemin de Mornex 38 – 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch – www.svmed.ch

Rédacteur responsable
Pierre-André Repond, secrétaire général / *PAR*

Secrétaires de rédaction
Catherine Borgeaud Papi / *CBP*
Agnès Forbat / *AF*
(Rochat & Partenaires Lausanne)

Comité de rédaction du *CMV*
Dr Georges Buchheim
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Jean-Philippe Grob
Dr Henri-Kim de Heller
Dr Jean-Pierre Pavillon
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosselet
Dr Francis Thévoz

Réalisation et régie des annonces
inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 51

Illustrations
Photos: Fariba De Francesco et CBP

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du *CMV*. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.
Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le *CMV* n'engage pas la SVM.

Mardi 16 juin 2009

11 h-12 h 15 : Conférence IUMSP sur l'épidémiologie et la prise en charge des maladies chroniques – Prof. C. Spreeuwenberg, « Chronic disease management initiatives in the Netherlands and the Care Standard for Vascular Risk Management programme ». CHUV, auditoire Mathias-Mayor, Lausanne.

Renseignements : Catherine Turrian, tél. 021 314 72 72, e-mail : Catherine.Turrian@chuv.ch

Formation continue programme ASCOR – FSC 2009 : « Toucher-massage. Bébé, petit-enfant ». Réseau de soins ASCOR, avenue de l'Ile-Heureuse 23, 1800 Vevey.

Renseignements : V. Matthys, tél. 021 973 16 20, e-mail : v.matthys@bluewin.ch

Jeudi 18 juin 2009

9 h-12 h : Formation continue Jeudis de la PMU – Drs I. Marguerat, A. Berney, F. Stiefel et M. Vannotti, « Psychiatrie en médecine de premier recours ». PMU, auditoire Jequier-Doge, Lausanne.

Renseignements : Drs Nathalie Richard et Julien Ombelli, tél. 021 314 90 05 et 021 314 78 06.

10 h 15-11 h 30 : Colloque du service de dermatologie et vénérologie du CHUV – «Réunion annuelle avec l'équipe du CHU de Besançon». Hôpital Beaumont, Lausanne.

Renseignements : Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, e-mail : francoise.bollag@chuv.ch

12 h 30-13 h 15 : Colloque d'immuno-allergologie – Dr O. Lamy, « Perfusion de biphosphonates annuelle : un intérêt pour les patients sous cortisone ? ». CHUV, BH-18, salle de colloque 18-549.

Renseignements : Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail : pierrette.braun@chuv.ch

13 h 15-14 h 15 : Colloques conjoints des services de pneumologie et de chirurgie thoracique – Dr F. Héritier « Le thorax en immersion ». CHUV, salle de séminaire 3, Lausanne.

Renseignements, e-mail : john-david.aubert@chuv.ch

14 h-16 h 30 : Formation continue d'immuno-allergologie – « Update diagnostique et thérapeutique sur l'asthme et les maladies pulmonaires obstructives ». CHUV, auditoire A.-Tissot.

Renseignements : Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail : pierrette.braun@chuv.ch

Formation continue programme ASCOR – FSC 2009 : « Carte relationnelle, génogramme, niche sociale : des outils pour explorer le contexte familial ». Réseau de soins ASCOR, avenue de l'Ile-Heureuse 23, 1800 Vevey.

Renseignements : V. Matthys, tél. 021 973 16 20, e-mail : v.matthys@bluewin.ch

PUBLICITÉ

Centre de Lausanne

Cause départ de deux collègues, dès le 1er octobre, **locaux disponibles pour deux médecins,** dans un ensemble de quatre cabinets médicaux indépendants, disposant d'une radiologie et d'un laboratoire, espaces communs.

Contacts: tél. 021 311 48 55, e-mail: acb@deckpoint.ch et tél. 021 326 05 35, e-mail: anne.veraguth@deckpoint.ch

Mardi 25 juin 2009

10 h 15-11 h 30 : Colloque du service de dermatologie et vénérologie du CHUV – « Malformations et tumeurs vasculaires ». Hôpital Beaumont, Lausanne.

Renseignements : Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, e-mail : francoise.bollag@chuv.ch

13 h-18 h : 9e Rencontre romande de médecine et de soins palliatifs – Rosette Poletti, « Laissez-moi coudre mon dernier manteau - auto-détermination et besoins ». Salles du Théâtre de Beausobre, Morges.

Renseignements : Dresse C. Mazzocato, e-mail : claudia.mazzocato@chuv.ch et Dr G.-B. Zulian.

15 h-18 h : Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Alain Neuenschwander, « Concepts fondamentaux de la psychanalyse ». SPJBB, Pont-du-Moulin 14, Bienne.

Renseignements : Josiane Charmillot, e-mail : josiane.charmillot@gef.be.ch.

Prochaines parutions

No 4/2009	24 juin 2009
(délai rédactionnel 22.05.2009)	
No 5/2009	19 août 2009
(délai rédactionnel 10.07.2009)	

Prochain délai pour les annonces concernant la période du 20 juillet au 6 septembre 2009

Délai rédactionnel: 3 juin 2009